

DÉCEMBRE 2022

ÉCOLE, UN AUTRE FUTUR EST POSSIBLE!



Ne pas se priver pour l'école publique

En septembre 2021, le président Macron lançait « l'expérimentation marseillaise ». En guise de réponse à un bâti scolaire profondément dégradé, il annonçait un budget spécifique auquel pourraient prétendre les équipes qui produiraient « des projets innovants » avec, au départ, toute latitude aux directrices et directeurs pour recruter les enseignant es.

Malgré le faible engouement des équipes et sans attendre l'évaluation de ce dispositif, il décide désormais de le généraliser, dans le cadre de son « école du futur ». Et la rupture est profonde. L'objectif de cette contractualisation n'est plus de garantir à toutes les équipes les moyens pour bien fonctionner, et de donner plus à celles faisant face à des conditions sociales dégradées. Ce modèle, inspiré du privé, rompt avec une exigence d'égalité et ouvre la voie à une école à plusieurs vitesses.

De plus, de nouvelles contraintes viendraient peser sur une mobilité des personnels déjà entravée et sans garantie d'équité dans les procédures de mutations.

Donner aux équipes les moyens de lutter contre des inégalités scolaires socialement déterminées implique d'autres choix. Il faut un véritable plan d'urgence, et le respect d'une professionnalité enseignante qui fait la preuve au quotidien de sa créativité.

UN EMPILEMENT DE MESURES

«L'école du futur » ne vient pas seule. De nouveaux dispositifs se déploient, qui ont pour conséquence la déréglementation du système éducatif: contractualisation des moyens (cités éducatives, territoires éducatifs ruraux, contrats locaux d'accompagnement) qui met en concurrence les écoles, pilotage par les évaluations qui tend au contrôle des pratiques, évaluations d'écoles mettant les équipes sous le regard des parents, des élèves et des élu-es, loi Rilhac qui ouvre la voie au statut hiérarchique des directrices et directeurs. De quoi remettre en cause la liberté pédagogique.

L'école publique sous contrat



Depuis l'annonce de la généralisation de l'expérimentation marseillaise, «l'école du futur » prend la direction d'une école à plusieurs vitesses, avec des moyens subordonnés à des contrats passés avec les écoles et les établissements.

L'annonce d'un fond d'innovation pédagogique de 500 millions d'euros par le président est emblématique de cette évolution. Lissé sur 5 ans, et de la maternelle au lycée, ce fond correspondrait à 223 euros par an et par classe, si toutes les écoles étaient dotées, ce qui ne sera pas le cas. C'est bien loin de moyens pharaoniques! Le ministre organise partout de « grands débats », autant d'occasions de monter des « projets innovants ». Un jury académique examinera les projets et élira les écoles bénéficiaires des crédits. Aucune information sur la composition du jury, ni sur les critères de sélection. La seule certitude est que certains projets seront financés et d'autres pas. Les inégalités entre écoles, déjà problématiques, s'accentueront. Les projets innovants font écho aux contrats locaux d'accompagnement. Ceux-ci sont l'autre vecteur de l'extension à tout le territoire de l'expérimentation marseillaise, avec le même objectif de donner des moyens en fonction de projets, ou de contrats d'objectifs. Ils sont mis en place dans la moitié des académies cette année.

Le SNUipp-FSU défend une école radicalement différente de celle de la contractualisation. Un service public d'éducation avec une attribution équitable et transparente des moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves, dans tous les territoires.



2 QUESTIONS À Xavier Pons, maître de conférences en sociologie.

Comment caractériser la politique éducative actuelle?

D'abord par la «fast politique»: gouverner rapidement, accélérer les réformes quitte à surprendre les acteurs pour mieux leur

imposer votre vision des enjeux. Les écoles du futur vont dans ce sens: déblocage dans l'urgence de budgets pour les écoles marseillaises, annonces d'un dispositif innovant sans concertation, de sa généralisation, voire de sa mise en œuvre, avant même son évaluation.

Ensuite, l'incrémentalisme: avancer par petites touches sur plein de dossiers techniques apparemment déconnectés. Mais ils ne le sont pas et impliquent des modifications structurelles majeures. Le modèle marseillais est à relier à la loi Rilhac ou aux évaluations d'écoles, au rapprochement en cours des corps d'inspection territoriaux, à certaines dispositions du Grenelle de l'éducation.

Quel type d'école dessine-t-elle?

Il est encore trop tôt pour le dire. C'est toute la subtilité de cet incrémentalisme: on attend toujours la mesure suivante pour confirmer le sens politique de la précédente. Un système éducatif se dessine qui pourrait être fortement remanié. L'autonomie des établissements y serait la pierre angulaire, une autonomie beaucoup plus forte, y compris dans la gestion des personnels, mais aussi plus encadrée par des appels à projets, des financements et des évaluations.

© DR

Salaires, mobilité: pour une égalité de traitement



a revalorisation générale de la rémunération des enseignants », décrite dans la lettre d'Emmanuel Macron aux enseignant·es ne répond pas aux attentes des personnels de juste reconnaissance salariale... Ainsi la première tranche d'augmentation de 10 % n'est finalement pas pour tout le monde. Les autres 10 % seront soumis au «pacte enseignant».

Celui-ci prévoit d'octroyer de « nouvelles missions » aux enseignant · es (tutorat, mentorat, formations pendant les vacances, tâches de coordination) en échange d'une revalorisation supplémentaire qui pourrait aller jusqu'à 10 %. Comment ce «pacte» serait-il applicable dans le premier degré? Les missions ne correspondent pas à la réalité du terrain et le temps de travail hors la classe déborde déjà très largement. La récente étude de la DEPP établissant à 43 h le temps de travail hebdomadaire médian des PE le démontre amplement. De plus, le pacte enseignant amplifiera les inégalités salariales entre les hommes et les femmes, moins disponibles pour assurer des missions supplémentaires du fait souvent d'une charge familiale inégalitaire.

Comme pour les autres pièces du puzzle de l'« école du futur », il s'agit, grâce au pilotage par l'intéressement, d'individualiser les rémunérations.

Équité et transparence

L'autre outil d'individualisation des carrières instaurant la concurrence entre PE se situe dans la mobilité. Depuis l'an dernier, le ministère a mis en place un mouvement national POP qui augmente encore le nombre de postes à profil. Ce dispositif permet les mutations entre départements, hors barème et sur lettre de motivation. Pour le SNUipp-FSU, l'individualisme ne doit pas être le futur de l'école! Bien au contraire, pour toutes et tous, le SNUipp-FSU revendique une amélioration des salaires et des conditions de travail, sans contrepartie. Pour toutes et tous, le SNUipp-FSU demande également un droit à une mobilité équitable et transparente, fondé sur un cadre collectif clair et des barèmes objectifs.

300€ nets tout de suite

Une augmentation de 10 % pour tout le monde? On n'en est visiblement plus là. Si une revalorisation semble actée pour la première partie de carrière, les pistes esquissées restent très floues concernant la deuxième moitié. Il serait envisagé une augmentation des rapports

promouvables/promus, ce qui ne résout rien pour les personnels déjà à la hors classe et à la classe exceptionnelle. Fort du soutien de plus de 47 000 pétitionnaires, le SNUipp-FSU refuse tout lissage des carrières qui amènerait à un salaire quasi identique pendant 15 ans. II exige 300 € nets supplémentaires, et sans contrepartie pour toutes et tous, tout de suite!











Côté métier : une liberté sous contraintes

« L'école du futur » serait-elle la possibilité d'avoir enfin les budgets pour mettre en œuvre des projets dont les équipes auraient la maitrise?

Cela ressemble de prime abord à une très bonne nouvelle, d'autant que les PE s'échinent à en porter depuis des années, pour donner corps à leurs objectifs pédagogiques... Mais les annonces de libertés pédagogiques masquent des entraves qui surgiront rapidement.

Le caractère limité du budget (500 millions d'euros, mais de la maternelle au lycée, et pour cinq années) fait que toutes les écoles ne pourront en bénéficier. D'où la mise en place de «jurys académiques» qui auront à trancher: quel projet sera soutenu et quel ne le sera pas? Selon quels critères? Les autres annonces ministérielles donnent des indices: plan maternelle en lien avec les évaluations CP, évaluations nationales supplémentaires en CM1 et 4°, maintien de la référence centrale aux fondamentaux « lire,

écrire, compter »... alors même que les études montrent qu'ils renforcent les inégalités scolaires. Dès que les jurys auront à choisir, il y a fort à parier que ce sont ces éléments qui présideront aux choix. Avec, à n'en pas douter, quelques critères d'innovation répondant à des effets de mode. Peu importe que la pertinence pédagogique ait été apportée ou non.

Des moyens pour soutenir l'inventivité péda-

gogique qui est constitutive du métier de PE, sont évidemment nécessaires. Mais «l'école du futur», ne réalise pas cette promesse. C'est un dispositif qui fera passer cette inventivité sous le jugement de jurys guidés par l'impératif des «fondamentaux»

et de plus grande performance aux évaluations nationales, plutôt que de l'inscrire dans la réalité d'apprentissages dans toutes les disciplines. Uniformisant ainsi un peu plus des métiers de l'enseignement de plus en plus sous contraintes.

Le projet du SNUipp-FSU, un autre futur pour l'école!

Une professionnalité enseignante reconnue

- le renforcement de la liberté pédagogique dans le cadre de programmes nationaux
- des PE concepteurs et conceptrices
- la fin des évaluations nationales standardisées et des évaluations d'école
- une formation initiale et continue ambitieuse, articulée avec la recherche
- des salaires revalorisés à la hauteur de la moyenne des pays européens. 300 euros nets immédiatement pour toutes et tous
- une gestion des carrières transparente et équitable

Une école confortée, partout

- des moyens sans aucune contractualisation
- une politique d'éducation prioritaire basée sur des critères nationaux
- un conseil des maîtresses, animé par une directrice ou un directeur pair parmi ses pairs
- du temps pour fonctionner en équipe

Des moyens pour la réussite de toutes et tous

- 22 élèves par classe au maximum (18 en EP, en classe multi-niveaux et dans le rural et 15 en TPS/PS)
- des AESH avec un statut et en nombre suffisant
- des PDMQDC dans toutes les écoles
- des moyens pour la difficulté scolaire (RASED) l'adaptation (EGPA) et l'inclusion

